

MAIRIE DE DRAP

DRAP, le 12 janvier, 2017



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Robert NARDELLI,

Maire de la commune de DRAP (A-M),

certifie qu’ont été affichés à la porte de la mairie :

- Le 6 décembre 2016 la délibération du Conseil municipal n°92/2016 du 6 décembre 2016 arrêtant le projet de révision allégée n°1 relative à la suppression d’alignement d’arbres afin de permettre la construction de logements libres et sociaux.
- Le 13 décembre 2016 l’arrêté municipal de mise à l’enquête publique relatif à la révision allégée n°1
- Le 22 décembre 2016 l’avis d’enquête publique concernant cette révision

Je certifie aussi que lesdits arrêté et avis d’enquête publique de la révision allégée n°1 ont été affichés sur le site Quartier la Formiga côté Boulevard Stalingrad et côté Avenue Général de Gaulle.

Le 12 janvier 2017.

Le Maire,
Robert NARDELLI



Bois STAIN GRAD

RESIDENCE
RETRAITE
des Paillassons

10 janvier 2017 11h:31

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE DRAP (AM)

PROJET DE REVISION ALLEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal en date du 12 décembre 2016, le Maire de la commune de DRAP (AM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégué du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012, modifié les 19 décembre 2013 et 21 février 2014 portant sur la suppression de l'alignement d'abords inscrits au plan d'alignement de la commune de DRAP (AM).

Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons. Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons. Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons.

Vendredi 4 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
Mardi 7 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

A l'expiration de cette enquête, le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons. Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons.

Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons. Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRE DE DRAP



ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Noté au journal de la commune le 29 novembre 2016, modifié les 19 décembre 2013 et 21 février 2014 portant sur la suppression de l'alignement d'abords inscrits au plan d'alignement de la commune de DRAP (AM).

Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons. Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons.

Vendredi 4 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
Mardi 7 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

A l'expiration de cette enquête, le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons. Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons.

Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons. Le Maire de la commune de DRAP (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons.

Article 2. L'enquête publique est ouverte du mardi 23 janvier 2017 jusqu'au mardi 7 février 2017 inclus dans la limite de l'enquête publique.

Article 3. La commune de Drap (AM) est représentée par le Maire de la commune de Drap (AM) Monsieur BARRAUD, et ses délégués élus au conseil municipal.

Article 4. Les plans de l'enquête publique sont déposés au Maire de la commune de Drap (AM) et sont accessibles à tous les citoyens. Les plans de l'enquête publique sont déposés au Maire de la commune de Drap (AM) et sont accessibles à tous les citoyens.

Article 5. Le Maire de la commune de Drap (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons. Le Maire de la commune de Drap (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons.

Article 6. Une copie du rapport de la commission d'enquête est déposée au Maire de la commune de Drap (AM) et est accessible à tous les citoyens.

Article 7. A l'expiration de cette enquête, le Maire de la commune de Drap (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons. Le Maire de la commune de Drap (AM) a adressé les notices nécessaires au projet de construction de la résidence retraite des Paillassons.

Article 8. Une copie du rapport de la commission d'enquête est déposée au Maire de la commune de Drap (AM) et est accessible à tous les citoyens.

Article 9. Une copie du rapport de la commission d'enquête est déposée au Maire de la commune de Drap (AM) et est accessible à tous les citoyens.

Article 10. Une copie du rapport de la commission d'enquête est déposée au Maire de la commune de Drap (AM) et est accessible à tous les citoyens.

Article 11. Une copie du rapport de la commission d'enquête est déposée au Maire de la commune de Drap (AM) et est accessible à tous les citoyens.



Commune de Drap
100 rue de la République
73100 DRAP
Tél : 04 79 99 23 44
Fax : 04 79 99 23 45
www.commune-drap.fr

Avenue Gort de Gault
côté

10 janvier 2017
11h:21

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE
COMMUNE DE DRAP (AM)**

PROJET DE REVISION ALLEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal en date du 13 décembre 2016, le Maire de la commune de DRAP (AM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision alléguée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012 modifié les 19 décembre 2013 et 31 janvier 2014 portant sur la suppression de l'alignement d'arbres placés au titre des Espaces Boisés Classés au dit Plan.

Cette suppression d'alignement d'arbres est nécessaire au projet de construction de logements locatifs et sociaux au quartier de la Formign.

Mme Odile BOUETILLER a été désignée commissaire enquêteur, titulaire du Diplôme de l'Etat, par décision du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 19 décembre 2016.

M. Bertrand BARRITALLI, commissaire enquêteur, titulaire du Diplôme de l'Etat, a été désigné par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016.

L'enquête publique se déroulera du 6 janvier 2017 au 7 février 2017 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

Tout dossier soumis à enquête publique sera en outre consultable sur le site Internet de la commune de DRAP : www.ville-drap.fr.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie 34-36 Avenue Jean Hayler 99540 DRAP.

Tout dossier pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie.

La commissaire enquêteur recevra en personne le public en matinée les :

- Vendredi : 6 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Lundi : 16 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Mardi : 7 février 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Il est demandé au public de transmettre ses observations et conclusions motivées à la Mairie de DRAP (AM) au plus tard le 7 février 2017.

A l'issue de l'instruction le Conseil municipal pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique relative à la révision alléguée, décider, s'il y a lieu, d'approuver des modifications du Plan Local d'Urbanisme.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DRAP

ARRÊTE DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de la commune de DRAP (AM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision alléguée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012 modifié les 19 décembre 2013 et 31 janvier 2014 portant sur la suppression de l'alignement d'arbres placés au titre des Espaces Boisés Classés au dit Plan.

Cette suppression d'alignement d'arbres est nécessaire au projet de construction de logements locatifs et sociaux au quartier de la Formign.

Mme Odile BOUETILLER a été désignée commissaire enquêteur, titulaire du Diplôme de l'Etat, par décision du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 19 décembre 2016.

M. Bertrand BARRITALLI, commissaire enquêteur, titulaire du Diplôme de l'Etat, a été désigné par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016.

L'enquête publique se déroulera du 6 janvier 2017 au 7 février 2017 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

Tout dossier soumis à enquête publique sera en outre consultable sur le site Internet de la commune de DRAP : www.ville-drap.fr.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie 34-36 Avenue Jean Hayler 99540 DRAP.

Tout dossier pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie.

La commissaire enquêteur recevra en personne le public en matinée les :

- Vendredi : 6 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Lundi : 16 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Mardi : 7 février 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Il est demandé au public de transmettre ses observations et conclusions motivées à la Mairie de DRAP (AM) au plus tard le 7 février 2017.

A l'issue de l'instruction le Conseil municipal pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique relative à la révision alléguée, décider, s'il y a lieu, d'approuver des modifications du Plan Local d'Urbanisme.

Arrêté 2 : L'enquête publique se déroulera du 6 janvier 2017 au 7 février 2017 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

Arrêté 3 : Le dossier de l'avis d'enquête publique de l'AM est consultable à compter du 6 janvier 2017 pendant 33 jours consécutifs sur le site Internet de la commune de DRAP : www.ville-drap.fr.

Arrêté 4 : Le dossier de l'avis d'enquête publique de l'AM est consultable à compter du 6 janvier 2017 pendant 33 jours consécutifs sur le site Internet de la commune de DRAP : www.ville-drap.fr.

Arrêté 5 : Le dossier de l'avis d'enquête publique de l'AM est consultable à compter du 6 janvier 2017 pendant 33 jours consécutifs sur le site Internet de la commune de DRAP : www.ville-drap.fr.

Arrêté 6 : Le dossier de l'avis d'enquête publique de l'AM est consultable à compter du 6 janvier 2017 pendant 33 jours consécutifs sur le site Internet de la commune de DRAP : www.ville-drap.fr.

Arrêté 7 : Le dossier de l'avis d'enquête publique de l'AM est consultable à compter du 6 janvier 2017 pendant 33 jours consécutifs sur le site Internet de la commune de DRAP : www.ville-drap.fr.

Arrêté 8 : Le dossier de l'avis d'enquête publique de l'AM est consultable à compter du 6 janvier 2017 pendant 33 jours consécutifs sur le site Internet de la commune de DRAP : www.ville-drap.fr.

Arrêté 9 : Le dossier de l'avis d'enquête publique de l'AM est consultable à compter du 6 janvier 2017 pendant 33 jours consécutifs sur le site Internet de la commune de DRAP : www.ville-drap.fr.

Arrêté 10 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 11 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 12 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 13 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 14 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 15 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 16 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 17 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 18 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 19 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Arrêté 20 : Une copie du rapport de l'enquêteur sera adressée à la Mairie de DRAP (AM).

Drap le 10 janvier 2017

O. BOUETILLER

B. BARRITALLI